

AFFAIRE N° 6

CREATION d'un tarif d'abonnement à la Piscine Municipale

M. MONDON, Secrétaire de séance donne lecture du rapport.

Messieurs,

Lors de la séance du 6 Novembre dernier, le Conseil Municipal a adopté les nouveaux tarifs des droits d'entrée à la Piscine Municipale.

La question de l'établissement d'un tarif d'abonnement pour cette piscine a dû être laissée en suspens motif pris de ce que l'administration communale n'avait pas encore réuni tous les éléments nécessaires à la détermination dudit tarif, notamment le nombre d'abonnés.

A la suite d'un avis publié à la piscine, une vingtaine de personnes ont exprimé le désir de souscrire un abonnement, ce nombre nous paraît suffisant pour motiver une décision.

Nous estimons tous qu'il nous faut attirer à la piscine le maximum de baigneurs, ce tarif d'abonnement calculé avec précision nous permettrait d'avoir une clientèle de base et donnerait satisfaction à ceux qui fréquentant les bains très souvent, souhaitent obtenir une réduction.

Je vous propose, en conséquence, les tarifs ci-après:

- Adultes à partir de 15 ans - grand bain .....	1.200 Fr	par mois
- Ménage sans enfants .....	2.000 Fr	-"-
- Ménage avec enfant quel qu'en soit le nombre ...	3.000 Fr	-"-
- enfant de moins de 15 ans - grand bain .....	700 Fr	-"-
-        -"                -"                petit bain .....	400 Fr	-"-

Ces cartes seront établies pour un mois et valable du premier au dernier jour de chaque mois, sauf les jours où la piscine sera réservée à des compétitions annoncées.

Je rappelle que plusieurs écoles ont été admises gratuitement à des jours convenus, mais à la condition toutefois que les enfants se rendent à la piscine sous la conduite d'un Maître.

Je mets la question aux voix.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - La parole est à celui qui la demandera.

M. J.P. FONTAINE. - Personnellement, j'estime tous ces tarifs abusifs. L'abonnement doit être annuel et moins élevé.

LE MAIRE. - Je dois dire que l'abonnement annuel n'existe dans aucune piscine d'eau de mer.

Mon collègue, il ne faut pas oublier que nous avons un personnel à payer. Il y a également l'eau, l'électricité, etc....

M. PARIS. - Je répondrai à mon collègue J.P. FONTAINE en lui demandant de faire un calcul.

Actuellement, pour une famille de 6 personnes par exemple, le bain étant à 100 F, cela occasionnera une dépense journalière de 600 F.

L'abonnement mensuel serait de 3.000 F pour un ménage avec enfant quel qu'en soit le nombre. J'estime qu'il n'y a aucune exagération dans les propositions qui nous sont faites.

M. FORT. - Est-ce que les Recettes couvrent les dépenses?

LE MAIRE. - Le déficit annuel de la piscine peut être chiffré à environ 1.500.000 F, d'où nécessité pour la Commune d'attirer le plus possible de baigneurs.

LE MAIRE. - Je mets aux voix les tarifs proposés dans le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. J.P. FONTAINE qui vote contre et celle de M. FORT qui s'est abstenu.

Vu  
St-Jans le 17/7/62  
Pr. le Maire et  
pour le Maire  
le Secrétaire Général  
Brette